

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06/07/2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	2

L'an deux mille vingt-cinq, le six juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :
29/06/2026

Présents : Fabienne SALESSES, Maire Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Véronique JALRAN, Adjoints, Jean-Philippe BEDEL, Géraldine FLAUJAC, Chrystel BOUTONNET, Stéphanie GILHODES-LHERM, Vincent POURCEL, Sébastien MUGNIER, Aurore FILHOL, Anastasia KWIATKOWSKI.

Absents excusés : Samuel DEGUARA – Romain MAURS

Procurations : Samuel DEGUARA à Fabienne SALESSES, Romain MAURS à Benoit GINESTE.

10- Décision Modificative : Amortissements

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération n°2026-05-12 du 24 avril 2026 adoptant le budget primitif communal pour l'exercice 2026,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune afin de pouvoir réaliser les amortissements,

Il est rappelé que les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits qui n'auraient pas été prévus initialement dans le Budget Primitif de l'année en cours. Ces décisions sont soumises au Conseil Municipal qui doit les approuver par délibération. Cette décision budgétaire modificative n°3 concerne les points suivants :

Chapitre	Nature	Crédits Votés	Montant du virement
023 – Virement à la section d'investissement	Fonctionnement Dépenses	299 195.77€	+0,01€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

*Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du*

Accusé de réception en préfecture
012-211201363-20260706-202607_10-BF
Reçu le 07/07/2026

042 Opérations ordres transf. Entre sections	777 Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00€	+0,01€
040 Opération ordre transf. Entre sections	13938 Autres – Participations pour voirie et réseaux	0,00€	+0,01€
021 – Virement de la section de fonctionnement	Recettes Investissement	299 195,77€	+0,01€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Aurora Filla


Le Maire,
Fabienne SALESES.

